



## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

**SEANCE DU 1 DECEMBRE 2025**

|  |    |  |
|--|----|--|
| <i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>  |    | L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. |
| En exercice  | 15 | <u>Date de convocation</u> : 24 novembre 2025  |
| Présents   | 13 | <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Léa DUMOND, Albert LAURENT, Laure-Hélène MASSON, Claude MONEGER, Alain PARIS, Jérôme TADEUSZAK, Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François VERLHAC et Séverine VIGIER.               |
| Étaient excusés : Nathalie DUBOIS qui a donné procuration à Julie BERNICAL, Jean-François LAFAURIE qui a donné procuration à Sébastien CHABENAT. |    |  |
| <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT   |    |  |

Appel des élus et vérification du quorum : 13 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

**Ordre du jour**:

- Point budget :
  - o Décision modificative n°1 au budget principal
  - o Autorisation pour Monsieur le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement année 2026 avant l'adoption du budget
  - o Demande exceptionnelle de subvention APE spectacle de Noël
  - o Demande exceptionnelle de subvention BLFC fête locale de Lanteuil
- Points contrats/conventions :
  - o Contrat d'assurance personnel communal 2026
  - o Contrat location et maintenance photocopieurs Ecole et Mairie 2026 - 2030
  - o Conventions de passage réseaux électriques terrain route de Noailhac
- Questions diverses :
  - o Contrats de maintenance à revoir en 2026
  - o Ralentissement de la circulation sur la RD921 dans le bourg

**Déroulé de la séance** :

**Délibération** : La décision modificative au budget n°1 – Adopté à l'unanimité des membres 15 voix

Le conseil municipal valide la DM n°2 telle que présentée :

| INTITULES DES COMPTES  | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES |                        | AUGMENTATION DES CREDITS |                        |
|--|----------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
|  | COMPTES                    | MONTANTS ( € )         | COMPTES                  | MONTANTS ( € )         |
| OP : REFECTION APPARTEMENT DE L'ECOLE<br>Bâtiments privés        | 2132(21)                   | 257                    | 5 070,64<br>5 070,64     | 5 070,64               |
| OP : ECLAIRAGE PUBLIC<br>Autres org pub - Bât. et installations  |                            |                        | 204182(204)              | 283<br>5 070,64        |
| <b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>                                 |                            | <b>5 070,64</b>        |                          | <b>5 070,64</b>        |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES<br>Emprunts en euros                 | 1641(16)                   | 20 966,60<br>20 966,60 |                          | 20 966,60              |
| OP : ECLAIRAGE STADE<br>Dot. équip.territoires ruraux non transf |                            |                        | 13461(13)                | 20 966,60<br>20 966,60 |
| <b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>                                 |                            | <b>20 966,60</b>       |                          | <b>20 966,60</b>       |

**Délibération :** Autorisation pour Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement année 2026 avant l'adoption du budget – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2026 avant l'adoption du budget dans la limite du quart des crédités votés en 2025.

**Délibération :** Demande de subvention exceptionnelle APE – spectacle de Noël 2025 – **Adopté à l'unanimité des membres 14 voix**

Nathalie DUBOIS n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350€ à l'APE pour le spectacle de Noël 2025.

**Délibération :** Demande de subvention exceptionnelle BLFC – Fête locale 2025 – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association BLFC pour la fête locale 2025.

**Délibération :** Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel CNP année 2026 – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide la proposition de la CNP pour l'assurance statutaire du personnel communal pour 2026.

**Délibération :** Contrat location et maintenance photocopieurs Ecole et Mairie 2026 – 2030 – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide la proposition d'AEL pour la location de deux photocopieurs et la maintenance sur ces appareils : - Mairie : 93.34€TTC/mois pour 63 mois – Ecole : 46.32€TTC/mois pour 36 mois (résiliable sans frais) – coût copie : 0.0048€ A4 noir, 0.048€ A4 couleur – abonnement : 9€HT/mois

**Délibération :** Conventions de passage réseaux électriques terrain route de Noailhac – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide la passation de quatre conventions de passage pour les réseaux électriques sur un terrain lui appartenant route de Noailhac (3 avec ENEDIS, 1 avec la FDEE19).

## Point : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Plusieurs conventions/contrats (contrôle des équipements sportifs/entretien chaudière bâtiments communaux/ contrôle électriques des bâtiments) vont arriver à terme au 31 décembre 2025 ou doivent être revus,
- Une étude de la circulation sur le RD921 va être demandée auprès du conseil départemental en vue d'étudier les mesures qui pourraient être prises afin de faire ralentir les automobilistes aux entrées de bourg,
- Les locaux professionnels de la résidence Joseph Corrèze pourront être remis à la location à partir du 31 décembre 2025.

### Fin de séance :

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Christian DERACHINOIS



Secrétaire de séance  
Sébastien CHABENAT



